

## AVERTISSEMENT.

Depuis deux ans, on a parlé si diversement du cadastre, qu'il est impossible à ceux qui ne l'ont point étudié dans tous ses détails, de s'en former une idée bien juste. Tour à tour préconisée ou décriée, cette entreprise est devenue un sujet de controverse, dans la discussion duquel les parties se sont toutes plus ou moins écartées de la vérité, soit dans le blâme, soit dans la louange.

Il ne faut que lire le rapport de la commission du budget, pour juger combien les avis sont partagés ou même opposés sur cette importante opération, et avec quelle chaleur l'opinion s'agite en sens contraires, pour la soutenir ou la faire supprimer. On en a fait, pour ainsi dire, une affaire de parti.

Dans cette lutte, où la partialité s'est souvent montrée, quelques auteurs ont cherché à tirer parti de la position personnelle de leurs antagonistes, pour jeter de la défaveur sur leur opinion. On a dit de ceux qui sont étrangers au cadastre, qu'ils connaissaient peu la matière qu'ils traitaient; et en effet, plusieurs n'ont que trop mérité ce reproche. On a dit ensuite de ceux qui ont *perdu leurs places* et de ceux qui

les *ont conservées*, qu'ils pourraient être soupçonnés d'avoir cédé, dans leurs *critiques* ou dans leurs *apologies*, les uns à des motifs de *mécontentement*, les autres à des motifs d'*intérêt*.

Ces sortes d'inductions sont injurieuses et ne prouvent rien ; il vaut donc mieux les écarter entièrement, et croire comme M. le commissaire royal, *que tous ceux qui ont écrit sur le cadastre, n'ont été inspirés que par l'amour du bien public.*

Entre tant de sentiers opposés, je vais essayer de m'en tracer un, exempt de toute déviation.

J'ai été moi-même employé au cadastre ; mais étranger maintenant à cette administration, sans avoir ni à m'en plaindre, ni à m'en louer (car je n'impute pas à l'administration les torts de quelques-uns de ses agens), mon avis doit être dégagé de tout soupçon de *partialité* ; il doit être aussi de quelque poids, car je ne parle que de ce que je sais, que de ce que j'ai vu ; il ne lui manquera donc pour être utile, que d'être exprimé par un homme qui ait eu plus que moi le talent de l'observation, ou celui de rendre ses idées.

J'ai divisé ce mémoire en deux parties : la première qui traite des *plans par masses de*

*culture*, a pour but de mettre le public en garde contre ce mode d'opération tout-à-fait impraticable ; et qui compte cependant encore de nombreux partisans. J'essaierai de montrer le vice de ce système , en réfutant les auteurs qui l'ont adopté , et j'examinerai en même temps quelques autres propositions qui ne sont pas mieux fondées.

La seconde partie traite des *Parcelles*. Elle contient des observations assez nombreuses sur les réglemens en vigueur , et l'indication des changemens que l'intérêt des propriétaires et la perfection des travaux me semblent exiger. Sous ce rapport , elle s'adresse plutôt à l'administration qu'au public.

Dans ces détails , je dirai toutes les fausses mesures que j'ai remarquées , comme celles qui m'ont paru bonnes ; et fidèle au principe que je me suis imposé de ne parler que de ce que je sais , je m'attacherai particulièrement à la partie d'art , et ne m'occuperai des expertises qu'autant que mon sujet l'exigera. Géomètre , je parle de géométrie.

Il existe , d'ailleurs , sur le cadastre (1) , un mémoire où tout ce qui tient aux expertises

---

(1) Mémoire sur le cadastre , par M. le duc de Gaëtes

a été discuté avec une modération tellement exemplaire, que je ne vois pas ce qu'il serait possible d'y ajouter ou d'en retrancher.

Les observations que je présente, quoique tracées à la hâte, ne seront peut-être point inutiles, dans un instant où les deux chambres s'occupent du cadastre, et où l'administration va faire la révision de ses réglemens. Quel qu'en soit donc le peu de mérite, elles auront rempli mon but, si elles peuvent fournir l'idée de quelques améliorations dans cette branche importante d'utilité publique.